

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 3 février 2020 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Jimmy Plourde
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 **ABSENT**
Siège no 5 **ABSENT**
Siège no 6 Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que deux (2) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

20-02019 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

20-02020 Procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2020

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, soit adopté tel que rédigé.

20-02021 Procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2020

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires du 30 janvier 2020, en enlevant Jimmy Plourde et Viateur Dubé qui n'étaient pas présent.

20-02022 Comptes du mois de janvier 2020

La liste des comptes de janvier a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 30 janvier dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 décembre 2019	8 871 \$
Comptes à payer de janvier 2020	124 195.01 \$
Comptes payés d'avance	42 859.91 \$
TOTAL	<u>176 498.79 \$</u>

20-02023 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 janvier 2020 sont déposés par Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

20-02024 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

1. Comptes rendus des réunions et suivi des dossiers :
 - a. Par Richard F. Dubé, maire :
 - Réunion de la MRC de Témiscouata le 20 janvier 2020 ;

- Réunion de la CADL et IMAGE le 20 janvier;
- b. Par Carole Desbiens :
 - Réunions de l'Association sportive de Saint-Honoré;
 - Réunion du Festival Honéquestre ;
- c. Par Josée Chouinard :
 - Colloque de la sécurité civile le 1^{er} février ;

20-02025 Engagement de Me Guillaume Saindon de Morency avocat dans le dossier de la CNESST no # 100013184

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement d'engager Me Guillaume Saindon de la firme Morency Avocats. Me Saindon nous aidera dans l'avis d'audience au tribunal administratif du travail qui aura lieu le 7 avril prochain dans le dossier de l'employée no 1.

Il viendra rencontrer le conseil municipal le 17 février prochain.

20-02026 Semaine de Prévention du suicide du 2 au 6 février 2020

Chaque jour, 3 Québécois s'enlèvent la vie;

Les hommes représentent plus de trois quarts des suicides (803 hommes et 243 femmes en 2016);

En 2016, selon les données provisoires disponibles, 1046 personnes sont décédées par suicide.

ATTENDU QUE le suicide est une cause importante de décès au pays et que le phénomène touche l'ensemble de ses régions;

ATTENDU QUE nous ne voulons plus perdre, par suicide, de pères, de mères, de frères, de sœurs, de fils, de filles, de parents, d'amis, de collègues, de voisins, d'étudiants;

ATTENDU QUE l'éducation et la sensibilisation face au suicide, c'est le rôle de tous. En prenant position, nous avons le pouvoir de changer les choses;

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame la semaine de la prévention du suicide qui se tiendra du 2 au 8 février 2020 sous le thème : «Parler du Suicide sauve des vies».

20-02027 Commandite à la 4^e édition de la course de motoneige en montagne au Parc du Mont-Citadelle

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata participe financièrement à la 4^e édition de la course de motoneige en montagne en collaboration avec le Parc du Mont-Citadelle et Construction Citadelle pour un montant de 300 \$ plus taxes.

Nous aurons droit à trois laissez-passer, mention de notre entreprise par l'animateur sur le terrain, notre logo en évidence sur les affiches couleur et affichage sur le site internet et les médias sociaux.

20-02028 Modification de la grille salariale

ATTENDU QUE nous avons engagé de nouveaux employés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster certains salaires;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que le conseil adopte la nouvelle grille salariale déposée confidentiellement au conseil du 3 février 2020, soit les modifications aux postes suivants :

- Adjointe administrative à l'année;

- Responsable des chemins en hiver et contremaître en été; (ajustement à la hausse du salaire).
- Mécanicien;
- Chauffeur de voirie à l'année;
- Chauffeur à temps plein pour la saison hivernale.
- Ajouter le préposé de l'entretien à la patinoire extérieure;

Il est également résolu que Richard F. Dubé, maire et Josée Chouinard, directrice générale adjointe soit autorisés à signer la nouvelle grille.

20-02029 Augmentation du prix de location de la salle Charles-Morin

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster le prix de location de la salle Charles-Morin;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement de fixer le prix de location de la salle Charles-Morin au montant de 60 \$, avant il était de 40 \$.

Le prix de 25 \$ pour la cuisine n'est pas compris dans ce montant et les revenus resteront comme auparavant au profit du Club des 50 ans et plus.

20-02030 Engagement du mécanicien/Chauffeur - Yves Morin

Le mécanicien ayant quitté son poste le 29 novembre dernier. Une offre d'emploi a été envoyée par la poste à Saint-Honoré-de-Témiscouata et affichée sur les réseaux sociaux. Nous avons reçu deux curriculum vitae, seulement un d'entre eux avait les qualifications requises soient : Être détenteur d'une carte PEP de la SAAQ et la classe 3 sur son permis de conduire.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'engager Yves Morin du 22, rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata à l'année. Il aura une période de probation de trois mois, ensuite une évaluation sera faite. Le salaire est celui établi à la grille salariale (voir résolution 20-01028).

Richard F. Dubé, maire et Josée Chouinard, directrice générale adjointe sont autorisés à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur. Advenant le retour de la directrice générale, ça sera elle qui signera le contrat.

20-02031 Engagement d'un chauffeur à temps plein pour la saison d'hiver - Benjamin Beaulieu

Suite à l'engagement d'Yves Morin comme mécanicien, nous perdions un chauffeur à temps plein. Benjamin avait donné son intention de prendre son poste.

Sur la proposition d'Hugo Tardif, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'engager Benjamin Beaulieu du 192, rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata à l'année. Le salaire est celui établi à la grille salariale (voir résolution 20-01028).

Richard F. Dubé, maire et Josée Chouinard, directrice générale adjointe sont autorisés à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur. Advenant le retour de la directrice générale, ça sera elle qui signera le contrat.

20-02032 Engagement d'un employé de voirie à l'année - Steve Dumont

ATTENDU QUE suite au départ de Jean-Yves Garneau qui était responsable des services techniques, plusieurs de ses tâches ont été réparties entre les différents employés de la Municipalité. (Lucie April, Josée Chouinard et Jonathan Bérubé).

ATTENDU QUE le responsable de l'entretien des chemins a occupé plusieurs postes dans la saison d'été 2019;

ATTENDU QU'il n'a pu exécuter plusieurs travaux, étant trop débordé;

ATTENDU QUE nous avons engagé un nouveau chauffeur pour la saison hivernale 2019-2020; (Steve Dumont)

ATTENDU QU'il est intéressé à poursuivre pour la saison d'été et qu'il a les qualifications requises pour faire les travaux;

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'engager Steve Dumont du 141A, rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata à l'année. Le salaire est celui établi à la grille salariale (voir résolution 20-01028).

Richard F. Dubé, maire et Josée Chouinard, directrice générale adjointe sont autorisés à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur. Advenant le retour de la directrice générale, ça sera elle qui signera le contrat.

Il est également résolu de faire les démarches pour lui faire suivre un cours de niveleuse.

20-02033 Engagement d'une adjointe administrative à l'année

Suite à l'arrêt de travail prolongé de la directrice générale, Josée Després a été engagée comme adjointe administrative. Elle avait accepté d'être en poste pour une période indéterminée.

D'autant plus que Josée Després est en mesure de pouvoir remplacer en tout temps, elle a été formée par la directrice générale adjointe, elle sait s'occuper du comptoir postal et tous autres domaines connexes au monde municipal.

Elle demande un minimum de 19 heures par semaine, elle pourra aussi remplacer pendant les vacances et/ou toutes autres journées soit de la directrice générale ou de la directrice générale adjointe.

Sur la proposition d'Hugo Tardif, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement d'engager Josée Després comme adjointe administrative du 242, 10^e rang à Saint-Honoré-de-Témiscouata à l'année. Le salaire est celui établi à la grille salariale (voir résolution 20-01028).

Richard F. Dubé, maire et Josée Chouinard, directrice générale adjointe sont autorisés à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur. Advenant le retour de la directrice générale, ça sera elle qui signera le contrat.

20-02034 Achat d'un défibrillateur pour la Villa Saint-Honoré

Suite à la demande de la Villa Saint-Honoré en novembre dernier pour leur aider financièrement afin de faire l'acquisition d'un défibrillateur externe automatisé (DEA). L'achat de cet appareil leur permettrait la sécurité de ses résidents, mais ne peuvent en défrayer les coûts seuls.

Lors de l'étude du budget, le conseil acceptait de mettre le montant de 1793.36\$ (taxes nettes - poste budgétaire 02-690-00-994). Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que la Villa achète le DEA selon la soumission reçue de la compagnie Sentinel, l'achat du boîtier sera à la charge de la Villa.

20-02035 Appui au Centre Communautaire dans leur demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et Sportives.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appui le Centre Communautaire Roland Morin pour le projet de revêtement de la toiture en tôle. Le Centre pourra bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata s'engage à conclure une entente de service avec le Centre Communautaire Roland Morin pour le revêtement de la toiture, afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

20-02036 Appui financier au Centre communautaire Roland Morin pour la réparation du toit

ATTENDU QUE le Centre Communautaire Roland Morin à demander des soumissions pour la toiture du Centre Communautaire;

ATTENDU QUE les couts s'élèvent à plus de 14 000 \$ (plus taxes);

ATTENDU QU'ils ont fait une demande au Pacte rural de la MRC de Témiscouata et que les travaux ne sont pas admissibles au programme;

ATTENDU QU'ils ont fait une demande au PAFIRS - EBI (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) et qu'il rembourse 66.66% de 14 000 \$ (donc un montant de 9 932 \$);

ATTENDU QUE le Centre Communautaire Roland Morin ne peut investir qu'un montant de 3 000 \$;

ATTENDU QUE le comité du Centre Communautaire avait fait une demande au Conseil municipal lors de l'étude de leur budget et que le conseil a accepté. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de défrayer un montant de 4 000 \$ tel que prévu au budget (poste budgétaire - 02-729-00-992).

20-02037 Achat d'un classeur ignifuge

Des soumissions ont été demandées auprès des fournisseurs suivants :

FOURNISSEURS	PRIX DE LA SOUMISSION	PRIX DE LA LIVRAISON	TAXES NETTES
Tenaquip de Senneville	2 966, 88 \$	157,18 \$	3 279,88 \$
Ugoburo de Greenfield Park	3 289 \$	Incluse	3 453,04 \$
RaySource de Québec	4 224 \$	Incluse	4 434,68 \$
MonBuro de Rivière-du-Loup	4 595 \$	350\$ installation et livraison	5 191.64 \$

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement d'acheter le classeur chez Tenaquip, tel que prévu au budget (Poste budgétaire 72-130-00-726).

Le prix pourrait varier, car les demandes ont été faites en octobre dernier.

Le plancher devra être solidifié, le travail pourra être fait par nos employés et nous avons déjà le matériel nécessaire pour le faire, ils pourront prendre les poutres et colonnes d'acier qui avait servi au ponceau du 47, rue Principale.

20-02038 Achat d'un «booster» pour les cellulaires à l'édifice municipal

Des informations ont été prises chez Carl Électronique de Rivière-Bleue pour faire l'achat d'un «booster» (antenne) à cellulaire pour l'édifice municipal. Avec certaines compagnies de téléphone cellulaire, il est parfois impossible de capter le signal à l'intérieur de l'édifice.

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement d'acheter l'équipement nécessaire pour l'achat de l'antenne, un montant de 2 000 \$ a été prévu au budget. (Poste budgétaire 72-130-00-726).

20-02039 Approbation d'un montant pour l'annonce du tournoi de l'APEQ en 2021 à Saint-Honoré

Le tournoi de l'APEQ en 2020 aura lieu à Dégelis, lors de l'activité de la parade, la Brigade qui recevra l'année suivante doit distribuer des articles de promotion aux spectateurs afin d'annoncer leur tournoi.

En 2021, le tournoi aura lieu à Saint-Honoré, notre brigade hôte a décidé que ce sera des crayons. L'APEQ a établi une somme de 500 \$, la brigade devra également mettre un montant.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata participe pour 1 000 \$ afin de leur aider. (Poste budgétaire 02-220-00-312).

20-02040 Adoption d'un fonds de développement et de démarrage de projet pour la CADL

ATTENDU QUE la CADL (Corporation d'aide au développement local) chapeaute les projets et travaille sur le développement de la Municipalité;

ATTENDU QU'ils ont besoin de fonds de roulement pour leur aider à avancer dans les différents projets;

ATTENDU QUE la Municipalité aura quand même son mot à dire sur les décisions;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de libérer une somme de 5 000 \$. (Poste budgétaire 02-690-00-997)

20-02041 Ouverture du poste directeur général/directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale est en arrêt de travail depuis juin dernier;

ATTENDU QUE l'arrêt de travail de la directrice générale est d'une durée indéterminée;

ATTENDU QUE des informations ont été prises auprès des normes du travail et que rien n'empêche la Municipalité d'engager une personne afin de la remplacer;

Pour le moment, dans l'offre qui sera publiée, il sera indiqué que le remplacement est pour un congé de maladie pour un minimum de 6 mois avec possibilité de prolongation de contrat.

Sur la proposition de, appuyée par, il est résolu unanimement que le poste de directeur/directrice générale soit ouvert.

Que l'offre d'emploi soit publiée dans le journal Info Dimanche et sur le site d'emploi Québec.

Il est également résolu d'engager MALLETTTE de Trois-Pistoles en Ressources humaines (notre firme de comptable), afin d'encadrer la procédure d'embauche, comprenant des tests d'aptitude et les entrevues avec les candidats (tes) afin de nous aider pour l'étude des curriculum vitae. Mallette choisira 3 ou 4 candidats afin que le conseil procède au choix et à l'embauche de la personne.

Cette décision est remise à la séance de mars, afin d'attendre le compte-rendu de la visite de notre avocat qui aura lieu le 17 février prochain.

20-02042 Commission scolaire – Gouvernance de l'école Publique

CONSIDÉRANT que l'école publique est la responsabilité de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances, de répartition équitable des ressources et de subsidiarité ;

CONSIDÉRANT que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite de chaque élève jeune et adulte ;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale ;

CONSIDÉRANT que le maintien de la dernière école de village est une préoccupation importante pour conserver la vitalité de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population ;

CONSIDÉRANT

l'intention exprimer par le Gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et local du réseau des écoles publiques;

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité Saint-Honoré-de Témiscouata demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de maintenir la gouvernance actuelle des commissions scolaires tout en assurant son amélioration, puisque celles-ci représentent :

- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité;
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au député de la circonscription Rivière-du-Loup/Témiscouata, à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

20-02043 Paiement du tracteur à pelouse et équipements

ATTENDU QU'une résolution pour l'achat d'un tracteur à pelouse a été adoptée le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE le paiement du solde dû au 15 février 2020 a été approuvé dans cette même résolution;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata paie ledit solde dû au « Garage Alcide Ouellet & fils inc. » pour l'achat du tracteur Massey-Ferguson Démo 2018, GC1705 de la façon suivante :

Budget 2020, 9 000 \$ seront pris dans le poste 72-320-00-725 (achat machinerie, outillage & équipement) et la balance de 4 565.69\$ dans le poste 72-330-00-724 (amélioration des véhicules) pour l'année financière 2019.

20-02044 Bons achats à remettre pour aide à l'administration générale

ATTENDU QUE la directrice générale est en arrêt de travail depuis juin dernier;

ATTENDU QU'il y avait lieu de préparer le budget 2020 et que c'était la première fois que l'adjointe devait le faire;

ATTENDU QU'une demande avait été faite l'été dernier à la FQM pour un DGI de remplacement, et qu'il y avait aucune ressource;

ATTENDU QUE Mireille Plourde a offert son aide et ça bénévolement. Mireille s'est déplacée après ses heures de travail, le soir et les fins de semaine.

ATTENDU QUE celle-ci a donné un bon coup de main et que sans elle, Josée n'aurait pu y arriver.

Sur la proposition d'Hugo Tardif, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata lui donne des bons d'achat échangeables au Restaurant Bégonia et à la Coopérative agricole de Saint-Hubert-de-Rivière-de-Loup. Étant donné que Mireille demeure à cet endroit, elle sera plus avantageux pour elle d'y échanger ceux-ci.

Il est également résolu d'inscrire Mireille à notre liste de bénévoles auprès de la CNESST.

20-02045 Formation en gestion du stress

Une formation en gestion du stress sera donnée en avril prochain à Témiscouata-sur-le-Lac au Centre d'études collégiales du Témiscouata. La formation est d'une durée de 6 heures au cout de 135 \$.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrire Josée Chouinard, directrice adjointe à cette formation.

20-02046 Période de questions

À 21 heures 30, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : Trousse d'accueil des nouveaux employés, augmentation du prix de vidange des fosses septiques, plainte à la RIDT pour ramassage des matières résiduelles, vallon dans la grande Côte, souffleur dans le bas de la grande côte, service de la télévision pour le local des loisirs.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 40, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Josée Chouinard, directrice générale adjointe